

Actualités

Aires éducatives : ouverture de la campagne 2026 pour les nouveaux projets

- GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes
- info@graine-ara.org
[0482535013](tel:0482535013)
- [Page Aires terrestres éducatives](#)

Article déposé par GRAINE ARA le lun 01/06/2026 - 15:15

Vous souhaitez permettre aux élèves de s'engager concrètement en faveur de la biodiversité et de leur territoire ? La campagne d'inscription pour les nouveaux projets d'Aires éducatives est ouverte du 15 juin au 30 septembre 2026.

Les Aires éducatives, un projet de territoire porté par les élèves

Le dispositif des Aires éducatives permet à une classe de choisir un espace naturel proche de son établissement scolaire et de le gérer de manière participative tout au long de l'année scolaire.

Accompagnés par leur enseignant·e et des acteurs locaux, les élèves découvrent leur environnement, développent leurs connaissances sur la biodiversité et expérimentent la prise de décision collective. Véritable support pédagogique pluridisciplinaire, une Aire éducative permet d'aborder aussi bien les sciences que le français, les mathématiques, l'art...

Un soutien financier pour démarrer son projet

Afin de favoriser le déploiement des Aires éducatives sur les territoires, l'Office français de la biodiversité (OFB) propose une aide financière de 5 000 € destinée à soutenir les deux premières années du projet.

Cette aide permet notamment de financer l'accompagnement par une structure compétente en éducation à l'environnement et à la biodiversité lorsque celui-ci n'est pas déjà pris en charge dans un autre cadre.

Comment candidater ?

1. S'inscrire sur SAGAE

Les porteurs de projet doivent déposer une demande d'inscription [sur la plateforme SAGAE](#) **entre le 15 juin et le 30 septembre 2026**. Cette inscription est indispensable pour pouvoir solliciter un financement.

2. Participer au webinaire d'accompagnement

Un [webinaire tutoriel](#) est proposé le mercredi 17 juin 2026 de 13h à 14h. Ce temps permettra de découvrir les démarches administratives et de poser ses questions avant de déposer son dossier.

3. Déposer une demande de financement

Si nécessaire, les établissements pourront ensuite déposer leur demande de financement sur la plateforme [La Trousse à Projets](#) **entre le 15 juin et le 30 septembre 2026 à 20h** (heure de Paris).

Besoin d'aide ?

A votre disposition, les modalités de [Financement des Aires éducatives](#), ainsi qu'un [guide](#) pour vous aider à déposer votre demande de financement.

Le GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les porteurs de projets dans la découverte du dispositif et leurs démarches d'inscription. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question relative au lancement d'une Aire éducative sur votre territoire.